



DRÔME ARDÈCHE BASKET BALL

# REGLEMENTS COUPES TERRITORIALES 2021-2022

LA PASSION EN GRAND...





## **DATES**

---

- 1/8 de finale : 18 septembre 2021
- ¼ de finale : 19 septembre 2021
- ½ finale : 2 octobre 2021
- Finale : 3 octobre 2021

## **ARTICLE 1**

---

Le Comité Départemental DRÔME-ARDÈCHE organise, pour la saison 2020-2021, une compétition COUPE TERRITORIALE DRÔME-ARDÈCHE.

- ✓ Coupe territoriale U18F
- ✓ Coupe territoriale U17M
- ✓ Coupe territoriale U15F
- ✓ Coupe territoriale U15M
- ✓ Coupe territoriale U13F
- ✓ Coupe territoriale U13M

## **ARTICLE 2**

---

Ces Coupes sont ouvertes aux équipes U18 Féminins, U17 Masculins, U15 Féminins et Masculins et U13 Féminins et Masculins disputant les différents Championnats départementaux, régionaux et fédéraux.

## **ARTICLE 3**

---

Cette compétition de réathlétisation se déroule en matchs éliminatoires.

## **ARTICLE 4**

---

Le tirage au sort des rencontres est effectué au Siège du Comité par la Commission des Compétitions.

## **ARTICLE 5**

---

### **FORMULE DES RENCONTRES**

Elles se déroulent par élimination directe, sur le terrain de l'équipe selon le tirage au sort.

L'équipe opérant dans un championnat ou une division supérieure subira un handicap de 3 points par division d'écart au bénéfice de son adversaire. (France - Accession Ligue Aura - Division Départementale 1 - Division Départementale 2)

Les matchs ont une durée de 4x8' pour les U17M/U18F ET U15M/F.  
Les matchs ont une durée de 4x6' pour les U13M/F.

**L'opposition en U13F et U13M se fera en 4 contre 4.**

En cas de score nul à la fin du temps réglementaire, une ou plusieurs prolongations de 4 minutes (de U15 à U18) ou 3 minutes pour les U13 seront jouées jusqu'à l'obtention d'un résultat positif.

## **ARTICLE 6**

---

Dans le cas d'engagement multiple pour un club (seniors ou jeunes), un joueur ou une joueuse ayant participé avec une équipe, ne peut participer avec une autre équipe, même s'il n'appartient pas aux 5 majeurs (lorsque les 2 équipes sont en course).

Si l'équipe 1 est éliminée, les joueurs de cette équipe 1 ne pourront pas jouer en équipe 2.

Si l'équipe 2 est éliminée, les joueurs de cette équipe 2 pourront jouer en équipe 1.

Pour les équipes concernées (Valence Bourg et Saulce), l'envoi des 5 majeurs doit être effectif le vendredi 17 septembre 2021.

Ils doivent être adressés à [sportive@dromeardechebasketball.org](mailto:sportive@dromeardechebasketball.org).

## **ARTICLE 7**

---

Un joueur ne peut participer en coupe territoriale que dans une seule catégorie.

(Exemple : un joueur U13 ayant joué en U15 ne peut **pas** participer en U13)

## **ARTICLE 8**

---

En cas d'impossibilité, le match **pourra être** inversé à moins que **le club organisateur** ne trouve une salle de repli. Il n'y aura pas de reports de matchs.

## **ARTICLE 9**

---

Si une équipe qualifiée déclare forfait pour le tour suivant (au moins 48h avant la rencontre), un repêchage sera proposé par la commission des compétitions à l'équipe éliminée (par celle qui fait forfait). Celle-ci décidera de son éventuelle participation.

(Exemple : Vernosc Davézieux gagne Valence Bourg mais déclare forfait au tour suivant, un repêchage sera alors proposé à Valence Bourg)

**En cas de forfait injustifié (apprécié par la Commission des Compétitions), l'équipe sera sanctionnée de 2 points dans son championnat (Accession Ligue AURA et Championnat départemental).**

## ARTICLE 10

---

L'e-marque ou la feuille de marque doit être envoyée à :

[sportive@dromeardechebasketball.org](mailto:sportive@dromeardechebasketball.org)

dès la fin de la rencontre (dès le samedi) afin d'en permettre le contrôle et organiser les rencontres du lendemain.